

# VERSION FINALE

## Projet d'Observateur Indépendant au Contrôle et Suivi des Infractions Forestières au Cameroun

**Autorité contractante :** Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement, Ministre de l'Economie et des Finances (MINEFI), Maître d'Ouvrage



**Superviseur du Contrat :** Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), Maître d'Œuvre

### Rapport trimestriel n°9

Fonds Européen de Développement – COM STABEX 92/93  
Volet C : Opérations globales  
C.4 : Opérations environnementales  
Protocole d'Accord Particulier N° 31

**Date de soumission: 6 juillet 2007**



*Financé par le  
Fonds Européen de Développement  
de l'Union Européenne*



*Un projet mis en oeuvre par  
Resource Extraction Monitoring (REM)*

## TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION.....	4
1.1 Rappel du contexte .....	4
1.2 Présentation du 9 <sup>e</sup> Rapport Trimestriel .....	4
1.3 Rappel des objectifs .....	4
1.4 Organisation du programme.....	5
2 ETAT D'EXECUTION DES ACTIVITES POUR LE NEUVIEME TRIMESTRE .....	6
2.1 Résultat attendu: les mécanismes et les procédures de contrôle des activités forestières sont analysés et leur conformité avec les dispositions légales et réglementaires est attestée.....	6
2.2 Résultat attendu : les opérations de contrôle par les services compétents du MINFOF sont améliorées.....	8
2.3 Résultat attendu : l'application des constats de contrôle et du suivi du contentieux est améliorée .....	12
2.4 Résultat attendu : la diffusion des informations relatives à l'exploitation forestière validées par le comité de lecture est améliorée .....	17
3 FONCTIONNEMENT CONTRACTUEL, ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE DU PROJET.....	22
3.1 Contractuel .....	22
3.2 Administratif .....	22
4 CONCLUSIONS.....	23
5 RECOMMANDATIONS.....	24
6 ANNEXES .....	25

## LISTE DES THÈMES ANALYSÉS

Thème 1 : Analyse de méthodes d'évaluation .....	7
Thème 2 : Analyse du communiqué de presse publié par le MINFOF le 03 avril 2007.....	15

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Résultats des évaluations.....	7
Tableau 2 Allégations d'infractions forestières .....	8
Tableau 3 : Missions réalisées.....	9
Tableau 4 : Résumé des principales observations effectuées lors de ces missions.....	9
Tableau 5 : Récapitulatif des informations relatives au traitement des rapports de l'Observateur Indépendant validés par le Comité de Lecture au cours du 9 <sup>e</sup> trimestre.....	12
Tableau 6 : Liste des procès-verbaux établis par la BNC au cours du Trimestre .....	13
Tableau 7 : Liste des transactions effectuées au cours du 9 <sup>e</sup> trimestre.....	14
Tableau 8 : Liste de rapports de mission de l'Observateur Indépendant non publiés à la fin du 9 <sup>e</sup> Trimestre.....	18
Tableau 9 : Récapitulatif des requêtes de l'Observateur Indépendant à destination du MINFOF pour la mise en œuvre des activités du projet durant le trimestre .....	22

## Abréviations et lexique

ARB	Autorisation de Récupération du Bois
BNC	Brigade Nationale de Contrôle du MINFOF (Brigade qui a remplacé l'Unité Centrale de Contrôle du MINFOF)
BPC	Brigade Provinciale de Contrôle du MINFOF
CPF	Chef de Poste Forestier
DGE	Division des Grandes Entreprises
DF10	Carnet de chantier : Document présentant le volume de bois exploités par essence dans un titre au cours d'un exercice
FC	Forêt Communautaire
GIC	Groupement d'Initiative Commune
GPS	Global Positioning System. Un système de navigation basé sur satellites qui permet de localiser des points sur la surface de la terre avec un haut degré de précision
LV	Lettre de Voiture. Document officiel dont doit disposer tout transporteur des produits forestiers indiquant l'origine, la quantité et caractéristiques des produits
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
OI	Observateur indépendant (REM)
PSRF	Programme de Sécurisation des Recettes Forestières
PV	Procès Verbal
REM	Resource Extraction Monitoring
SIGICOF	Système Informatique de Gestion des Infractions et du Contentieux Forestiers
SEGIF	Service de Gestion des Informations Forestières
SIGIF	Système Informatique de Gestion d'Informations Forestières
TdR	Termes de références
UCC	Unité Centrale de Contrôle, ancienne structure de contrôle remplacée par la BNC (25 août 2005). Voir BNC
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
VC	Vente de Coupe. Vente d'un volume sur pied autorisant l'exploitation pour une période de temps donnée d'un volume précis de bois dans une zone limitée (2.500ha) qui ne doit pas excéder le potentiel d'exploitation annuelle

# **1 INTRODUCTION**

---

## **1.1 Rappel du contexte**

La politique forestière camerounaise s'appuie essentiellement sur l'application de la législation et sur le développement institutionnel en vue de l'infusion des principes de bonne gouvernance et de gestion durable dans le secteur forestier.

Le projet 'Observateur Indépendant au contrôle et suivi des infractions forestières' a été conçu et mis en œuvre au Cameroun en vue de contribuer à résoudre les difficultés liées au manque de transparence et à l'exploitation illégale dans le secteur. Initié depuis 2000, l'Observateur Indépendant (OI) a pour mandat d'accompagner les opérations de contrôle sur le terrain, de suivre le processus de sanctions à l'encontre des contrevenants à la législation forestière et de contribuer à la transparence et diffusion de l'information relative au secteur à l'aide de ses publications.

La nécessité de continuer l'expérience 'Observateur Indépendant' n'est plus à démontrer dans le contexte camerounais. Ceci a expliqué l'option du Ministère en charge des forêts d'entamer une nouvelle phase du Projet d'une durée de 3 ans (2005-2008), avec le soutien financier du Fonds Européen de Développement de l'Union Européenne et l'appui technique de Resource Extraction Monitoring (REM).

## **1.2 Présentation du 9<sup>e</sup> Rapport Trimestriel**

Ce neuvième rapport trimestriel du projet couvre la période du 7 mars au 6 juin 2007. Il résume l'état d'exécution des activités, analyse les résultats obtenus par rapport à ceux attendus et inclut des recommandations.

## **1.3 Rappel des objectifs**

Le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) s'est engagé à mettre en œuvre, avec le soutien financier des bailleurs intéressés, un projet d'Observateur Indépendant au Contrôle et au Suivi des Infractions Forestières. Le Projet consiste en la conduite des opérations de contrôle par les services compétents du MINFOF avec la présence d'un Observateur Indépendant.

### **Objectif général**

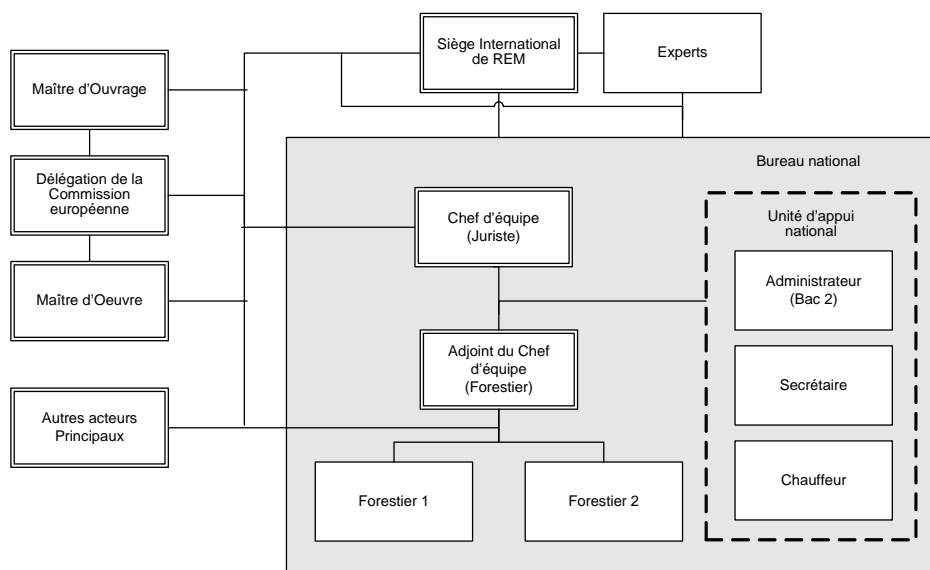
L'objectif général est de contribuer à l'application des principes de bonne gouvernance dans les activités forestières et à l'amélioration du contrôle forestier.

## Objectifs spécifiques

Afin d'assurer une gestion durable des ressources forestières et d'améliorer la contribution du secteur forestier à l'ensemble de l'économie nationale, le Projet vise les objectifs spécifiques suivants :

- Observer l'application des procédures et le déroulement des activités de contrôle forestier à l'intérieur du territoire national ;
- Observer le déroulement du suivi des infractions forestières ainsi que du contentieux à l'intérieur du territoire national ;
- S'assurer de la transparence des informations relatives à l'exploitation forestière.

### 1.4 Organisation du programme



## **2 ETAT D'EXECUTION DES ACTIVITES POUR LE NEUVIEME TRIMESTRE**

---

### **2.1 Résultat attendu: les mécanismes et les procédures de contrôle des activités forestières sont analysés et leur conformité avec les dispositions légales et réglementaires est attestée**

Durant ce trimestre, l'Observateur Indépendant n'a finalement participé qu'à deux missions conjointes couvrant trois titres ou sites d'opération. De plus, une de ces missions n'a été menée que dans le seul but de vérifier le volume de bois exploité illégalement par un exploitant : aucune autre procédure de contrôle n'a pu être exécutée durant cette mission.

La faible quantité de titres couverts s'explique par le fait que les déploiements des équipes de contrôle de la BNC se font souvent de façon parallèle et concurrente, jusqu'à quatre équipes à la fois, alors que les ressources de l'Observateur Indépendant permettent d'accompagner au maximum deux équipes à la fois. Il faut aussi ajouter que l'utilisation d'une nouvelle stratégie de contrôle où on exécute la mission en deux étapes et on revient sur les lieux d'un contrôle précédent au cours de la même mission entraîne beaucoup de déplacements et conséquemment, peu de titres visités. Ainsi, lors de la mission dans le Mbam et Kim, seulement deux titres ou sites ont été visités en huit jours de mission. En ce qui concerne l'effet de surprise visé par cette stratégie, on ne peut pas dire que celui-ci ait fonctionné ; en effet, bien qu'une activité illégale ait été observée, les contrevenants avaient quitté la zone peu avant l'arrivée de la mission. Si une telle initiative mérite d'être tentée, il est important d'en tirer les leçons afin de la répéter dans des conditions plus favorables et moins coûteuses en temps.

#### **Conclusion**

- Les initiatives visant à améliorer le contrôle sont à encourager

#### **Recommandation**

- Qu'on procède à l'évaluation de telles initiatives lors des réunions mensuelles de coordination

## Thème 1 : Analyse de méthodes d'évaluation

### Contexte

A la suite d'une coupe hors limite effectuée par une société sur le territoire d'une UFA attribuée, le MINFOF s'est rendu à trois reprises sur les lieux de l'infraction afin d'estimer les volumes de bois coupés illégalement et de déterminer le montant des dommages et intérêts. La première mission était conduite par un contrôleur de la BPC du Centre; la deuxième avait pour chef de mission le Chef de la BNC accompagné par le Sous-Directeur des Inventaires et Aménagements forestiers. La troisième mission était sous la conduite de l'Inspecteur Général accompagné par l'Observateur Indépendant.

### Situation observée

Les principaux résultats de ces trois missions sont présentés dans le tableau suivant:

**Tableau 1 Résultats des évaluations**

	Date de la mission	Evaluation		Méthodologie utilisée
		Volume illégalement exploité	Valeur (FCFA)	
1 <sup>ère</sup> Mission	14 sept 06	422,783m <sup>3</sup>	48.302.321	Visite d'un parc à bois
2 <sup>e</sup> Mission	22 déc 06	11.140,000m <sup>3</sup>	1.272.728.234	Basée sur le principe que 75% du volume de bois exploité et déclaré dans le cadre de la récupération N°2491 est illégal
3 <sup>e</sup> Mission	27 mars au 03 avril 07	4.584,559m <sup>3</sup>	523.778.966	Quadrillage du secteur; comptage et positionnement de toutes les souches; utilisation du volume moyen par essence pour la zone en s'appuyant sur les statistiques de production déclarée par la société au SIGIF

Les méthodologies utilisées produisent des résultats dont les écarts sont énormes. Celle utilisée lors de la première mission est très incomplète et ne possède aucune base technique; la deuxième représente une extrapolation à partir d'une présomption non fondée; la dernière est techniquement fondée, mais requiert des moyens plus importants.

### Perspectives

L'utilisation d'une méthodologie par rapport à l'autre va influencer la justesse des résultats, et aussi leur acceptabilité en justice en cas de contestation judiciaire. Dans la majeure partie des cas, une approche technique moderne et rationnelle offrira toujours des résultats plus acceptables et facilitera de ce fait le règlement d'inévitables conflits. Le cas ci-dessus révèle aussi que le MINFOF n'a toujours pas déterminé par voie réglementaire un mode unique d'évaluation des volumes des bois illégalement exploités, cela en dépit de plusieurs recommandations dans ce sens par l'Observateur Indépendant.

### Conclusion

- Les techniques d'évaluation utilisées au MINFOF tant par les services centraux que par les services provinciaux sont très approximatives et contestables ;
- Il n'existe pas de mode unique et obligatoire d'évaluation du volume de bois illégalement exploité.

## Recommandations

- Que le MINFOF fixe par voie réglementaire un mode unique d'évaluation des bois illégalement exploités ;
- Que ce mode d'évaluation soit communiqué aux services déconcentrés afin qu'il soit intégré à leur manuel de procédure.

## Indicateur 1: Respect des procédures de contrôle

Rapport de l'OI N°	Objet	Préparation	Exécution	PV	Rapports de la BNC
65	Société Forestière Wandja (SFW)	×	×	×	En attente
66	SOFATEX	✓	✓	✓	En attente

## 2.2 Résultat attendu : les opérations de contrôle par les services compétents du MINFOF sont améliorées

### Réaliser des missions d'observation

#### Planification des missions

Il faut d'abord rappeler qu'une réunion de coordination avec la BNC au sujet de la planification de missions s'était tenue le 5 mars 2007, soit à la fin du trimestre précédent ; aucun compte-rendu n'a été produit à cette occasion. Une autre réunion de coordination a eu lieu le 14 mai 2007 ; on y a annoncé la programmation de deux missions, l'une au Centre et l'autre au Sud, et échangé sur les dernières missions effectuées. Le compte-rendu de cette réunion n'est toujours pas parvenu à l'Observateur Indépendant.

Prévue pour être tenue sur une base mensuelle, cette réunion de coordination devrait être l'occasion de partager l'information, de faire le point sur les missions et sur le suivi du contentieux. Le fait que celles-ci ne se tiennent que de façon sporadique ne contribue pas à une bonne exécution du mandat de l'Observateur Indépendant, et, de manière plus générale, nuit à la dynamique d'échange entre les parties. De plus, l'absence partielle de comptes-rendus ne favorise pas la prise en compte des résultats obtenus lors de ces réunions.

### Tenue du registre des plaintes et dénonciations

Le tableau suivant récapitule les plaintes, dénonciations et allégations d'infractions ou irrégularités forestières parvenues à l'Observateur Indépendant durant le 9<sup>e</sup> trimestre.

Tableau 2 Allégations d'infractions forestières

N°Réf	Résumé du cas ou objet	Localisation	Action entreprise par l'Observateur	Réaction du MINFOF
07-03	Une coupe sans autorisation serait exécutée à 18 km de Ngambe Tikar	Mbam et Kim	Requête de mission extraordinaire datée du 2 avril	Pas de réponse reçue



07-04	Une coupe sans autorisation serait exécutée dans les environs de Kong	Mbam et Kim	Requête de mission extraordinaire datée du 2 avril	Pas de réponse reçue
07-05	Dans le cadre d'une ARB, une société effectuerait des coupes hors limite à grande échelle	Mbam et Kim	Requête de mission extraordinaire datée du 2 avril	Pas de réponse reçue
07-06	Dans le cadre d'une ARB, une société ferait une coupe hors limite	Mefou Afamba	Requête de mission extraordinaire datée du 15 mai 07	Envoi d'une mission de contrôle

**NB: Il est important de souligner que les allégations présentées ci-dessus nécessitent vérifications et n'équivalent pas à une inculpation des sociétés mentionnées. Une lecture des rapports de missions concernant la vérification des allégations devrait être faite afin d'établir les faits.**

### Réalisation des missions

Le tableau suivant présente les missions réalisées au cours de ce trimestre. Les détails portant sur chacune sont présentés plus bas dans ce rapport.

**Tableau 3 : Missions réalisées**

Type	N° rapport	Dates	Départements/Provinces
Conjointe	064	Du 27 mars 07 au 03 avril 07	Mbam et Kim / Centre
Conjointe	065	12 avril 07	Mbam et Kim / Centre
Conjointe	066	11 avril 07 et 19-20 avril 07	Mbam et Kim / Centre
Conjointe	En cours de rédaction	Du 29 mai 07 au 11 juin 07	Nyong et Kellé / Mbam et Inoubou / Mbam et Kim

### Missions conjointes BNC/Observateur Indépendant

**Tableau 4 : Résumé des principales observations effectuées lors de ces missions**

N° rapport Date	Titulaire	Observations faites sur terrain
064 Du 27 mars au 03 avril 07	IFTCA / SFB /SIM  (AEB) N° 2491 et UFA 08 006	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvais positionnement de la limite de l'UFA 08 006</li> <li>- Non délimitation de l'AEB</li> <li>- Exploitation frauduleuse du domaine forestier national et de l'UFA 08 006 et marquage frauduleux des bois abattus.</li> <li>- Sous-traitance IFTCA – SIM</li> <li>- Non-marquage de souches</li> <li>- Abattage d'arbres en dessous du diamètre minimum d'exploitabilité</li> <li>- Inaction des agents locaux du MINFOF</li> <li>- Renouvellement de la coupe de récupération</li> <li>- Le volume de bois coupé illégalement dans l'UFA 08 006 est estimé à 4164,687m<sup>3</sup> dont la valeur est évaluée à 490.072.448 FCFA</li> </ul>
065	SFW	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non-respect des procédures d'octroi des ARB</li> <li>- Perte d'un carnet de chantier</li> <li>- Mauvaise tenue du carnet de chantier</li> </ul>

12 avril 07	CR N°0375	- Abattage d'arbres en dessous du diamètre minimum d'exploitabilité - Abandon de bois non enregistré dans le carnet de chantier - Non-marquage des souches
066 11 avril 07 et 19-20 avril 07	SOFATEF	- Intense activité de sciage artisanal

Mission de vérification dans le Mbam et Kim : Cette mission fait suite à une coupe hors limite qui aurait été effectuée par IFTCA (International Forestry and Trading of Cameroon) attributaire de l'ARB AEB N°2491, sur le périmètre de l'UFA 08 006 attribuée à la Société Forestière Bouraka (SFB). Deux missions du MINFOF non accompagnées par l'Observateur Indépendant se sont rendues sur le site afin de constater et d'évaluer le volume exploité illégalement. La société victime de cette exploitation a contesté les résultats de ces deux missions et a exigé une nouvelle évaluation, cette fois en présence de l'Observateur Indépendant. (Voir rapport N°064)

Mission dans le Mbam et Kim : Suite à la rencontre de préparation de la mission du 2 avril, la mission s'est déployée dans le Mbam et Kim: une première étape du 11 au 13 avril, et une deuxième, du 19 au 21 avril. Le déroulement de la mission en deux étapes faisait partie d'une nouvelle stratégie testée par la BNC, stratégie ayant comme tactique de revenir sur les lieux d'un contrôle précédent au cours du même exercice, afin de créer un effet de surprise. (Voir rapports N°065 et 066)

Mission dans le Nyong et Kellé, le Mbam et Inoubou et le Mbam et Kim : Programmée le 14 mai et suivi d'une rencontre de préparation le 22 mai, cette mission s'est déroulée dans un premier temps du 29 mai au 2 juin, pour se poursuivre ensuite du 4 au 11 juin. (rapport en cours de rédaction)

### **Rédaction de rapports de l'OI-REM**

L'Observateur Indépendant a, au cours du 9<sup>e</sup> trimestre, rédigé les rapports N° 064, 065 et 066.

### **Comités de lecture**

Deux réunions du Comité de Lecture ont eu lieu durant le 9<sup>e</sup> trimestre.

Celle du 22 mars a permis l'étude des rapports N°045, 049 et 052, lesquels contenaient au total 9 titres. Le compte-rendu de cette réunion n'était pas encore parvenu à l'Observateur Indépendant à la fin du trimestre, soit le 6 juin 2007.

Lors de la réunion du Comité de Lecture du 3 mai, les rapports N°056 à 063 représentant huit titres ont été examinés. Excepté un, tous ont été jugés publiables. Le compte-rendu de cette réunion n'était pas non plus encore parvenu à l'Observateur Indépendant à la fin du trimestre. Au cours de la dernière séance du Comité de Lecture, tous les rapports de mission excepté un ont pu être examinés.

Enfin, le compte-rendu de la réunion du Comité de Lecture du 27 décembre 2006 a été reçu par l'Observateur Indépendant le 2 avril 2007. Les rapports N° 053 et 055 y ont été examinés.

### **Rapports de mission publiés:**

Le 24 avril, l'Observateur Indépendant recevait le quitus pour la publication des rapports N° 049, 053 et 055.

### **Appui à la sous Direction des Forêts Communautaires**

L'Observateur Indépendant a offert sa collaboration à ses partenaires de la sous Direction des Forêts Communautaires afin de contribuer à l'amélioration de la base de données répertoriant les Forêts Communautaires. Après avoir constaté que le fichier contenant ces données était en Word et que celui-ci est très peu adapté à cette fin, l'Observateur Indépendant s'est rapproché des responsables de ce service et a converti et adapté le fichier Word en fichier Excel. Il a par la suite présenté le résultat aux utilisateurs du fichier, et effectué une démonstration des possibilités de traitements des données en Excel. Des séances de travail et de formation sont prévues à nouveau lors du prochain trimestre.

### **Conclusions**

- Les réunions de coordination sont sporadiques et ne concernent que la programmation de missions ;
- Le Comité de Lecture a examiné tous les rapports qui lui avaient été présenté, excepté un dont la copie n'était pas présentée par la Brigade Nationale de Contrôle;
- Il y a un retard de plus en plus important dans la signature des comptes-rendus des réunions du Comité de Lecture ;
- La base de données sur les Forêts Communautaires était contenue dans un format informatique très peu pratique.

### **Recommandations**

- Que la BNC consacre plus d'énergie et de temps aux réunions de coordination avec l'Observateur Indépendant afin qu'elles soient régulières, consistantes et de ce fait profitables ;
- Que le Comité de Lecture maintienne le rythme de fréquence de ses réunions, conformément aux dispositions des termes de référence de l'Observateur Indépendant ;
- Que le président du Comité de Lecture fasse diligence en vue de la signature du compte-rendu du Comité de Lecture dans un temps relativement court ;
- Qu'une évaluation soit effectuée quant aux bases de données du MINFOF afin d'y relever les faiblesses facilement aménageables.

## 2.3 Résultat attendu : l'application des constats de contrôle et du suivi du contentieux est améliorée

### Observer le suivi du contentieux effectué par le MINFOF

Aucune réunion de suivi du contentieux avec la BNC n'a eu lieu durant tout le trimestre. Il est à rappeler que selon les TDR du projet ce type de rencontre doit se tenir sur une base mensuelle.

### Suivi des constats des missions : Le contentieux forestier fait suite à des rapports de mission.

Les données reprises dans les tableaux suivants sont celles auxquelles l'Observateur Indépendant a pu avoir accès.

**Tableau 5 : Récapitulatif des informations relatives au traitement des rapports de l'Observateur Indépendant validés par le Comité de Lecture au cours du 9<sup>e</sup> trimestre**

N° Rapports OI REM	Exploitants et Titres	Faits répréhensibles constatés	Suites réservées
052	UFA 10 57 (Ingénierie Forestière), 10 062 (SFIL/SOTREF), 10 053 (GRUMCAM), 10 058 (SEBC), VC 10 03 115 (GRUMEX/SFID)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abandon en forêts des bois non enregistrés sur carnet de chantier (UFA 10 057, 10 052, 10 058, VC 10 03 115)</li> <li>- Non marquage de souches d'arbres</li> <li>- Usage de mentions irrégulières et incorrectes sur le carnet de chantier et des bois (UFA 10 053)</li> <li>- Titre déplacé de sa localisation originale (VC 10 03 115)</li> </ul>	Aucune action n'a jusqu'à présent été prise par le MINFOF à la suite de cette mission de contrôle
056	SN COCAM (UFA 09 015)	- Abandon des bois non enregistrés	Une notification définitive d'amendes serait envoyée à la société par MINFOF
057	GAD (VC 09 03 179)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation d'arbres sous diamètres</li> <li>- Non marquages des bois abattus</li> </ul>	le Comité de Lecture a requis à la BNC de convoquer la société en vue de verbalisation. Un PV a été établi le 25 mai 2007
058	Ets MPACKO (UFA 09 007 et 09 008)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abandon des bois non enregistrés</li> <li>- Usage de mentions irrégulières et incorrectes sur le carnet de chantier</li> </ul>	Aucune action n'a été prise
059	Panagiotis Marelis (UFA 10 062)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abandon des bois non enregistrés</li> <li>- Usage de mentions irrégulières et incorrectes sur le carnet de chantier</li> </ul>	Aucune action n'a été prise par le MINFOF
060	Eloungou Toua (VC 08 07 103)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non marquage des bois</li> <li>- Abandon des bois non enregistrés</li> <li>- Usage de mentions irrégulières et incorrectes sur le carnet de chantier notamment des longueurs inexactes des billes</li> </ul>	Un procès verbal a été établi et une transaction a eu lieu le 2 mai 2007

061	PLACAM (VC 08 07 161)	- Aucun	
062	Scieries SEEF, PLACAM et ALPICAM	- Carnets d'entrée usine non remplis journallement (ALPICAM et SEEF) - Aucun pour PLACAM	Etablissement de procès-verbal et notification d'amendes pour ALPICAM
063	SFW (VC 07 02 32)	- Exploitation non autorisée dans une forêt du domaine national - Marques incorrectes sur les bois - Usage de mentions irrégulières et incorrectes sur le carnet de chantier	Procès-verbal établi et notification d'amendes
064	IFTCA	- Exploitation non autorisée dans une forêt du domaine national - Exploitation illégale dans l'UFA 08 006 - Usage frauduleux des marques	Nouvelles procédures en cours par le MINFOF et la SFB

### Conclusion

- Les cas repris dans le rapport de l'Observateur Indépendant N°052 portant sur une mission conjointe effectuée avec la BNC en juillet 2006 n'ont pas encore fait objet de contentieux. Il en est de même des rapports 058 et 059.

### Recommandations

- Que la BNC ouvre des contentieux aussitôt qu'une mission se termine ;
- Que les cas repris dans les rapports de l'Observateur Indépendant N°052, 058 et 059 fassent objet de contentieux.

### Procès verbaux établis à l'issue des missions de contrôle

**Tableau 6 : Liste des procès-verbaux établis par la BNC au cours du Trimestre**

SOCIETES	FAITS	N°PV	DATE
WIJMA	Non marquage des culées et sections étêtées	087/PVCI/MINFOF/CAB /BNC	13 mars 2007
ETTA Africa Wood	Exploitation non autorisée dans une forêt communautaire	088/PVCI/MINFOF/CAB /BNC	15 mars 2007
Mr AMBATTA Basile	Exploitation non autorisée dans la forêt communautaire du GIC Gramoma	089/PVCI/MINFOF/CAB /BNC	17 mars 2007
Mr NYA Medard	Exploitation non autorisée dans une forêt communautaire	090/PVCI/MINFOF/CAB /BNC	20 mars 2007
M Nsu Gédéon	Exploitation non autorisée dans une forêt du domaine national	091/PVCI/MINFOF/CAB /BNC	15 mars 2007
Mr MATEKE WISSI	Exploitation non autorisée dans une forêt communautaire	092/PVCI/MINFOF/CAB /BNC	17 mars 2007
Société GAD	Limites non rafraîchies	093/PVCI/MINFOF/CAB /BNC	3 avril 2007
PLACAM	Bois abattus non marqués et non enregistrés sur DF10	094/PVCI/MINFOF/CAB /BNC	12 avril 2007
GRUMCAM	Bois abattus non marqués et non enregistrés sur DF10	095/PVCI/MINFOF/CAB /BNC	11 avril 2007
BILOA ATSAMA Delphine	Exploitation non autorisée dans une forêt du domaine national	096/PVCI/MINFOF/CAB /BNC	23 avril 2007
Sté Cabannes	Exploitation forestière non autorisée dans un	097/PVCI/MINFOF/CAB	23 avril

SOPRO Bedzame Alphonse Gaetan	domaine national	/BNC	2007
Société SOFATEF	Exploitation non autorisée dans une forêt du domaine national Transport des bois sans lettre de voiture	098/PVCI/MINFOF/CAB /BNC	20 avril 2007
Société GAD	Non marquage des bois Exploitation d'arbre sous diamètre Abandon des bois en forêts	099/PVCI/MINFOF/CAB /BNC	25 mai 2007
Mr Choupet Frederic S/C de la ZIC 3	Dépassement de la latitude d'abattage	0100/PVCI/MINFOF/CA B/BNC	29 mai 2007
Dr PER ARRHAUG	Non respect des clauses du cahier de charges	0101/PVCI/MINFOF/CA B/BNC	30 mai 2007

L'Observateur Indépendant souligne par ailleurs que plusieurs faits et situations retenus par les agents de contrôle du MINFOF à titre d'infractions ne figurent pas dans la législation forestière comme infractions. Il s'agit notamment de :

1. Non marquage des sections étêtées
2. Abandon de bois
3. Mauvaise tenue de documents
4. Ouverture de route sans autorisation
5. Coupe illégale
6. Trafic de lettre de voiture
7. Abattage d'un pachyloba sous diamètre
8. Exploitation hors itinéraire
9. Limites non rafraîchies
10. Bois abattus non marqués enregistrés sur DF10

Compte tenu du principe d'interprétation stricte des règles pénales, il est souhaitable que les qualifications retenue par les agents de la BNC et autres soient strictement conformes aux dispositions légales.

**Tableau 7 : Liste des transactions effectuées au cours du 9e trimestre**

Dates	Contrevenants	Faits incriminés	Montant de la notification	Montant de la transaction	% de réduction du montant à payer à l'Etat
02 mai 2007	SEEF	Mauvaise tenue de carnets de chantier du fait de ne pas les remplir journallement	600.000	525 000	13%
02 mai 2007	Société Eloungou Toua	Non marquage des souches d'arbres abattus Non enregistrement sur DF10 des bois abandonnés en forêts	4.048.870	3.624.435	10%
02 mai 2007	Monsieur Ambata Basile	Exploitation non autorisée dans une forêt du domaine national	5.233.000	2.733.000	48%

## Conclusions

- Il y a une tendance encourageante dans le nombre des procès-verbaux établis à l'issue des missions de contrôle ;
- La qualification d'infractions n'est pas, dans certains cas, conforme aux dispositions de la loi ;
- Une réduction de moins en moins importante des montants des transactions, ce qui constitue une tendance positive et persuasive.

## Recommandation

- Que le MINFOF produise un guide de qualification d'infractions à l'intention de tous les agents de contrôle.

## Thème 2 : Analyse du communiqué de presse publié par le MINFOF le 03 avril 2007

### I. Contentieux absents du nouveau communiqué

L'Observateur Indépendant note que les cas suivants, qui ont fait l'objet de procès-verbaux avant le 3 avril 2007, ne sont pas repris sur la liste des contentieux soldés au 3 avril 2007 et sont absents du communiqué de presse :

- **COFONEABA FC**, procès verbal N°076/PVCI/MINFOF/CAB/BNC du 16 novembre 2006 pour complicité d'exploitation frauduleuse dans une forêt du domaine national ;
- **ETD VC 08 07 103**, procès verbal N°079/PVCI/MINFOF/CAB/BNC du 14 décembre 2006 pour non marquage de deux souches et abandon de billes (fausses déclarations) ;
- **SN COCAM UFA 09 015**, procès verbal N°83/PVCI/ MINFOF/CAB/BNC du 13 décembre 2006 pour mauvaise tenue des documents de chantier, non marquage des souches, abandon de bois en forêt et trafic de lettre voiture ;
- **COFA (COFAREST)**, procès verbal N°084/PVCI/MINFOF/CAB/BNC du 15 décembre 2006 exploitation forestière non autorisée dans le domaine national ;
- **WIJMA**, procès verbal N°086/PVCI/MINFOF/CAB/BNC du 13 mars 2007 pour non marquage des sections étêtées et abandon de bois en forêt ;

Depuis juillet 2006, tous les contentieux de la société **Ingénierie Forestière** ont disparu des communiqués portant publication du contentieux alors qu'ils n'ont pas été soldés, il s'agit de :

- Convocation administrative N°0197/CA/MINFOF/CAB/BNC du 21 décembre 2005 pour Fausses déclarations sur les documents d'exploitation et Exploitation des bois en dessous du diamètre minimum d'exploitabilité dans l'UFA 10 057 ;

PV N°061/PVCI/MINFOF/CAB/UCC du 16 août 2005, qui était repris dans la rubrique 'sociétés dont les contentieux sont en cours de transmission en Justice' dans le communiqué du 30 mars 2006.

### II. Disparité dans le traitement de certains contentieux

Certaines sociétés pour lesquelles les transactions ont normalement échoué (délai légal de 90 jours dépassé) sont répertoriées dans la rubrique 'contentieux transmis en justice' alors que

d'autres se trouvant dans la même situation se retrouvent sous la rubrique 'sociétés dont les requêtes et demandes de transaction ont été acceptées' ; ces derniers auraient dû simplement également être mis dans la rubrique des cas à transmettre en justice. Il s'agit à titre d'exemple de :

- **FONOMA**, transaction N°013 du 07 mars 2006 pour 3.000.000 de FCFA ;
- **EFF**, transaction du 06 mars 2006 pour 3.000.000 de FCFA ;
- **Martial et Cie**, transaction N°013 du 07 mars 2006 pour 3.000.000 de FCFA ;
- **SFW**, transaction N°0016/TF/MINFOF/CAB/BNC du 04 avril 2006 pour 3.000.000 de FCFA.

### **III. De la gestion du contentieux**

Une faible coordination entre les différents services du MINFOF semble avoir un impact négatif sur le suivi du contentieux forestier. Ainsi par exemple, des sociétés n'ayant pas exécuté dans les délais des transactions se voient attribuer en même temps des titres ou des renouvellements d'assiette de coupe. C'est le cas par exemple des sociétés IFTCA, SFW, Martial et Cie.

### **IV. Des convocations administratives**

Dans les derniers communiqués de presse, la rubrique 'Convocation Administrative' n'est pas complète. Ainsi par exemple, les convocations administratives N°0008 à 00013/C/MINFOF/CAB/BNC/ du 31 octobre 2006 n'ont pas été repris. Ces convocations pour fins de verbalisations sont importantes puisqu'elles concernent des exploitants dont des infractions ont été constatées mais contre qui des procès-verbaux n'ont pas été établis sur le terrain.

Cette situation découle entre autres du fait que la Brigade Nationale de Contrôle n'a pas, au cours des derniers mois, tenu les réunions mensuelles sur le suivi du contentieux prévues par les termes de référence de l'Observateur Indépendant.

### **Conclusions**

- Le suivi du contentieux reste disparate, ainsi que l'Observateur Indépendant l'a déjà relevé dans plusieurs de ses publications précédentes.
- Certains cas de contentieux ne sont toujours pas repris dans les publications.

### **Recommandations**

- Que le MINFOF améliore le suivi du contentieux forestier à l'aide du SIGICOF ;
- Que les cas disparus du contentieux y reviennent en vue d'une poursuite normale de la procédure.

**NB. Le MINFOF a positivement répondu à ces commentaires de l'Observateur Indépendant en clarifiant que le contentieux de la société WIJMA avait rapidement été clos par un paiement de la société, qu'une contestation était en cours autour du cas COFA (COFAREST) et que le cas ETD avait été transigé. La Ministère a par ailleurs dit avoir pris bonne note de tous les autres commentaires de l'Observateur Indépendant en vue d'une amélioration de ses publications.**



## **2.4 Résultat attendu : la diffusion des informations relatives à l'exploitation forestière validées par le comité de lecture est améliorée**

### **Faciliter la consultation des informations sur le site Internet**

**www.minef.cm**

Le site internet du MINFOF n'était toujours pas en service durant tout le trimestre. Depuis plus de cinq mois donc, les intervenants du secteur forestier camerounais sont privés de ce service où sont livrés de précieuses informations, notamment sur l'état du contentieux, la liste des titres valides et ceux en opération, la liste des Forêts communautaires, ainsi que divers communiqués et décisions ministériels.

### **Rapports de mission**

Trois rapports de mission de l'Observateur Indépendant ont été publiés au cours de ce trimestre, soient les rapports N°049, 053 et 055. Ces rapports étaient issus de missions réalisées en mai 2006 pour le N°049, en août et septembre 2006 pour le N°053, et en décembre 2006, pour le N°055. Ceux-ci ont reçu leur quitus le 24 avril. Ils sont tous disponibles sur le site Internet de l'Observateur Indépendant : (<http://www.observation-cameroun.info>). Il est à noter qu'un retard d'un an entre la réalisation d'une mission et la publication d'un rapport porte sérieusement atteinte à la transparence et a des conséquences néfastes sur le contentieux.

**Tableau 8 : Liste de rapports de mission de l'Observateur Indépendant non publiés à la fin du 9<sup>e</sup> Trimestre**

N°	Date de la Mission	Société ou GIC/Titres	Constats majeurs	Dates tenue CDL	Raisons de non publication
034	11/05/06	SNF(VC 07 03 56)	- Fraude sur documents de chantiers - Exploitation non autorisée	X	Mission complémentaire par la BNC requise par le Comité de Lecture mais jusqu'à ce jour non réalisée
045	26/05/06	Ingénierie Forestière (CS N° 1297)	- Exploitation au-delà des limites ou déplacement géographique du titre - Non-respect des prescriptions de l'acte d'attribution	22/03/07	Le Comité de Lecture avait recommandé une correspondance au Délégué Départemental en vue d'obtenir plus de détails sur ce cas. Six semaines plus tard, aucune correspondance n'a encore été adressée audit Délégué Départemental
052	24/07/06	Ingénierie Forestière (UFA 10 057)	- Découpage en 13 assiettes de coupe au lieu de 30 - L'UFA 10 057 est toujours en convention provisoire cinq ans après son attribution - Grand nombre de souches non marquées et abandons des bois	22/03/07	En attente du compte-rendu du Comité de Lecture
052	25/07/06	SFIL (UFA 10 052)	- Abandon de bois non enregistrés dans le carnet de chantier - Utilisation des documents sécurisés au nom de SOTREF - Procès-verbal entamé puis abandonné par les agents de contrôle de la BNC	22/03/07	En attente du compte-rendu du Comité de Lecture
052	26/07/06	GRUMCAM (UFA 10 051)	- Aucune infraction observée - Existence de deux carnets de lettre de voiture portant les mêmes numéros	22/03/07	En attente du compte-rendu du Comité de Lecture
052	26/07/06	GRUMCAM (UFA 10 053)	- Inscription sur les bois des dates de débardage en lieu et place des dates d'abattage - Manipulation à la baisse des volumes des bois déclarés sur DF10 - Abandon de grumes	22/03/07	En attente du compte-rendu du Comité de Lecture
052	27/07/06	GRUMEX (VC 10 03 115)	- Délocalisation de la Vente de Coupe - Abandon de bois non enregistrés dans le carnet de chantier	22/03/07	Le Comité de Lecture a recommandé une vérification auprès de la Direction des Forêts.; 6 semaines plus tard, ceci n'a toujours pas été fait
052	28/07/06	CAMBOIS (UFA 10 038)	- Très faible qualité du contrôle effectué par la BNC	22/03/07	En attente du compte-rendu du Comité de Lecture
052	29/07/06	SEBC (UFA 10 058)	- Bois non enregistrés dans le carnet de chantier - Abandon de bois non enregistrés dans le carnet de chantier - Souche d'Ayous non marquée	22/03/07	En attente du compte-rendu du Comité de Lecture
056	13/12/06	SN COCAM	- Inscription des dates de	03/05/07	En attente du compte-rendu du

N°	Date de la Mission	Société ou GIC/Titres	Constats majeurs	Dates tenue CDL	Raisons de non publication
		(UFA 09 015)	débardage en lieu et place des dates d'abattage sur les bois abattus et inscrits dans le carnet de chantier - Abandon de bois non enregistrés dans le carnet de chantier		Comité de Lecture
057	14/12/06	GAD (VC 09 03 179)	- Présence d'un stock important de bois enregistrés dans le carnet de chantier et gisant sur parc - Abandon de bois - Absence de marque sur des souches et bois abattus - Bille à diamètre inférieur au Diamètre Minimum d'Exploitabilité	03/05/07	En attente d'une nouvelle mission
058	15/12/06	Ets MPACKO / SFID (UFA 09 007, 09 008)	- Sous-traitance Ets MPACKO – SFID - Abandon de bois non enregistrés dans le carnet de chantier Utilisation de la date de débardage en lieu et place de la date d'abattage dans le carnet de chantier	03/05/07	En attente du compte-rendu du Comité de Lecture
059	18/12/06	Panagiotis Marelis (PM UFA 10 062)	- Abandon de bois non enregistrés dans le carnet de chantier - Utilisation de la date de débardage en lieu et place de la date d'abattage - Fausse déclaration sur le carnet de chantier	03/05/07	En attente du compte-rendu du Comité de Lecture
060	14/12/06	Eloungou Toua (VC 08 07 103)	- Absence de marque sur les bois abattus - Abandon de bois sans justificatif dans le carnet de chantier - Irrégularités dans les documents d'exploitation - Irrégularité dans la déclaration au PSRF et au SIGIF	03/05/07	En attente du compte-rendu du Comité de Lecture
061	15/12/06	PLACAM (VC 08 01 161)	- Documents d'exploitation non disponibles suite à la fermeture du chantier	03/05/07	En attente du compte-rendu du Comité de Lecture
062	18/12/06	Scieries ALPICAM, SEEF, PLACAM	- Irrégularités dans la tenue du Carnet Entrée Usine	03/05/07	En attente du compte-rendu du Comité de Lecture
063	20/12/06	SFW (VC 07 02 32)	- Exploitation non autorisée dans une forêt domaniale - Utilisation frauduleuse des marques et non marquage des arbres et des souches	03/05/07	En attente du compte-rendu du Comité de Lecture

## **Conclusions**

- Le site Internet du MINFOF demeure dysfonctionnel ;
- Une certaine amélioration est notée dans la tenue régulière des séances du Comité de Lecture et la signature de quitus de publication par le Ministre.
- La non publication des rapports de l'Observateur Indépendant est liée à des longs délais avant la transmission des comptes rendu des Comité de Lecture à l'Observateur Indépendant et au caractère sélectif d'examen des rapports par le Comité de Lecture.

## **Recommandations**

- Que le site Internet du MINFOF soit réactivé et mis à jour ;
- Qu'on respecte la tenue mensuelle des séances de Comité de Lecture, l'examen des rapports selon leur ordre d'arrivée au MINFOF et qu'on diligente la transmission des comptes-rendus à l'Observateur Indépendant.

## **Rapport trimestriel**

Le 8<sup>e</sup> rapport trimestriel a été publié, après le délai contractuel de 30 jours au cours duquel certaines parties concernées peuvent y apporter des commentaires. Il y a lieu de préciser qu'aucune partie prenante au projet n'a apporté de commentaires sur ce rapport.

Les rapports publiés sont disponibles sur les sites Internet de l'Observateur Indépendant et de REM, soient <http://www.observation-cameroun.info> et [www.rem.org.uk](http://www.rem.org.uk)

## **Encourager la diffusion de l'information et l'échange entre les représentants de la société civile, le secteur privé et les services concernés par le contrôle**

Au cours du 9<sup>e</sup> trimestre, l'Observateur Indépendant a contacté ou été contacté par les acteurs suivants :

### **Rencontre divers bailleurs de fonds intéressés**

L'Observateur Indépendant a maintenu des rencontres régulières avec divers bailleurs de fonds intéressés dans le projet, notamment la Banque Mondiale, l'Union Européenne et les Coopérations Britannique et Canadienne. Ainsi par exemple, l'Observateur Indépendant a effectué une présentation sur l'état du contrôle et suivi des infractions à une séance thématique sur la gouvernance du CCPM (Cadre de Concertation des Partenaires du MINFOF) tenue le 31 mai 2007. Plusieurs parties prenantes, y compris le secteur privé et des représentants du MINFOF, avaient pris part à cette rencontre.

### **Rencontre avec des responsables du MINFOF**

L'Observateur Indépendant a, au cours de ce trimestre, eu des séances de travail avec divers responsables du MINFOF, y compris le Ministre, le Secrétaire Général, le Directeur des Forêts et l'Inspecteur Général. Ces rencontres ont permis l'Observateur Indépendant de partager avec ces responsables certaines questions importantes liées à la qualité du contrôle, au suivi du contentieux ainsi qu'à la manière dont se tiennent les séances du Comité de Lecture.

### **Séances avec les responsables du PSRF**

Une demande d'informations formulée au responsable informatique du PSRF le 2 février 2007 n'a toujours pas eu de réponse. De nombreux appels téléphoniques et visites n'ont pas permis d'obtenir quelques informations que ce soit de sa part. Il semble que celui-ci soit en formation ou en déplacement quasi constant depuis ce temps. Face à cette situation, il est plutôt inquiétant de voir que la seule ressource humaine en charge d'un service aussi important que le traitement des données informatiques au PSRF soit absent ou partiellement absent pour des périodes aussi longues que quatre mois. Il faut rappeler que ce service représente la porte d'entrée entre autre des déclarations d'abattage des titulaires de permis d'exploitation.

### **Séance de travail avec le Responsable du Groupement de la Filière Bois**

L'Observateur Indépendant a eu une séance de travail avec Monsieur Philippe Couvreur, responsable du Groupement Filière Bois. Au-delà d'une prise de contact, les deux institutions ont abordé des questions relatives au contrôle forestier ainsi que le rôle que chaque partie pourrait jouer davantage en vue d'améliorer l'image du secteur forestier.

### **Contact avec les communautés, ONG locales et internationales**

Comme pendant les trimestres précédents, l'Observateur Indépendant a maintenu des contacts permanents et fructueux avec des communautés et ONG locales et internationales. Selon le cas, ces contacts ont eu comme résultats la diffusion de l'information, des dénonciations ou alors des échanges des points de vue.

### **3 FONCTIONNEMENT CONTRACTUEL, ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE DU PROJET**

---

#### **3.1 Contractuel**

##### **Requêtes à destination du MINFOF**

**Tableau 9 : Récapitulatif des requêtes de l'Observateur Indépendant à destination du MINFOF pour la mise en œuvre des activités du projet durant le trimestre**

<b>Dates</b>	<b>Objets des requêtes de l'Observateur Indépendant</b>	<b>Suite obtenue</b>
02/04/07	Requête de mission extraordinaire concernant les activités forestières illégales dans le département de Mbam et Kim	Pas de réponse reçue
09/05/07	Requête de mission extraordinaire concernant les activités forestières illégales dans le département de la MEFOU ET Afamba	Le MINFOF a dépêché une mission de contrôle

#### **3.2 Administratif**

##### **Achat de six véhicules tout terrain pour les contrôleurs du MINFOF**

Le budget du projet Observateur Indépendant prévoyait 160.000.000 de FCFA pour l'équipement des agents de contrôle du MINFOF. Au cours de ce trimestre, une partie de ce montant a servi à l'achat de six (06) véhicules pick-up devant être affectés aux agents de contrôle du MINFOF. L'Observateur Indépendant a pris part active dans l'aboutissement de ce dossier. Quelques-uns des ces véhicules seront affectés à la Brigade Nationale de Contrôle et d'autres aux Brigades Provinciales de Contrôle.

## 4 CONCLUSIONS

---

### Conclusions principales concernant les objectifs du projet

#### *Procédures de contrôle*

- Les initiatives visant à améliorer le contrôle sont à encourager
- Les techniques d'évaluation utilisées au MINFOF tant par les services centraux que par les services provinciaux sont très approximatives et contestables ;
- Il n'existe pas de mode unique et obligatoire d'évaluation du volume de bois illégalement exploité.

#### *Missions*

- Les réunions de coordination sont sporadiques et ne concernent que la programmation de missions ;
- Le Comité de Lecture a examiné tous les rapports qui lui avaient été présentés, excepté un dont la copie n'était pas présentée par la Brigade Nationale de Contrôle;
- Il y a un retard de plus en plus important dans la signature des comptes-rendus des réunions du Comité de Lecture ;
- La base de données sur les Forêts Communautaires était contenue dans un format informatique très peu pratique.

#### *Suivi du contentieux*

- Les cas repris dans le rapport de l'Observateur Indépendant N°052 portant sur une mission conjointe effectuée avec la BNC en juillet 2006 n'ont pas encore fait objet de contentieux. Il en est de même des rapports 058 et 059.
- Il y a une tendance encourageante dans le nombre des procès-verbaux établis à l'issue des missions de contrôle ;
- La qualification d'infractions n'est pas, dans certains cas, conforme aux dispositions de la loi ;
- Une réduction de moins en moins importante des montants des transactions, ce qui constitue une tendance positive et persuasive.
- Le suivi du contentieux reste disparate, ainsi que l'Observateur Indépendant l'a déjà relevé dans plusieurs de ses publications précédentes.
- Certains cas de contentieux ne sont toujours pas repris dans les publications.

#### *Publication*

- Le site Internet du MINFOF demeure dysfonctionnel ;
- Une certaine amélioration est notée dans la tenue régulière des séances du Comité de Lecture et la signature de quitus de publication par le Ministre.
- La non publication des rapports de l'Observateur Indépendant est liée à des longs délais avant la transmission des comptes rendus du Comité de Lecture à l'Observateur Indépendant et au caractère sélectif d'examen des rapports par le Comité de Lecture.

## **5 RECOMMANDATIONS**

---

### **Recommandations principales concernant les objectifs du projet**

#### ***Procédures de contrôle***

- Qu'on procède à l'évaluation de nouvelles initiatives lors des réunions mensuelles de coordination
- Que le MINFOF fixe par voie réglementaire un mode unique d'évaluation des bois illégalement exploités ;
- Que ce mode d'évaluation soit communiqué aux services déconcentrés afin qu'il soit intégré à leur manuel de procédure.

#### ***Missions***

- Que la BNC consacre plus d'énergie et de temps aux réunions de coordination avec l'Observateur Indépendant afin qu'elles soient régulières, consistantes et de ce fait profitables ;
- Que le Comité de Lecture maintienne le rythme de fréquence de ses réunions, conformément aux dispositions des termes de référence de l'Observateur Indépendant ;
- Que le président du Comité de Lecture fasse diligence en vue de la signature du compte-rendu du Comité de Lecture dans un temps relativement court ;
- Qu'une évaluation soit effectuée quant aux bases de données du MINFOF afin d'y relever les faiblesses facilement aménageables.

#### ***Suivi du contentieux***

- Que la BNC ouvre des contentieux aussitôt qu'une mission se termine ;

Que les cas repris dans les rapports de l'Observateur Indépendant N°052, 058 et 059 fassent objet de contentieux.

- Que le MINFOF produise un guide de qualification d'infractions à l'intention de tous les agents de contrôle.
- Que le MINFOF améliore le suivi du contentieux forestier à l'aide du SIGICOF ;

Que les cas disparus du contentieux y reviennent en vue d'une poursuite normale de la procédure.

#### ***Publication***

- Que le site Internet du MINFOF soit réactivé et mis à jour ;
- Qu'on respecte la tenue mensuelle des séances de Comité de Lecture, l'examen des rapports selon leur ordre d'arrivée au MINFOF et qu'on diligente la transmission des comptes-rendus à l'Observateur Indépendant.



## 6 ANNEXES

### Annexe 1 : Activités programmées pour le 10<sup>e</sup> trimestre

Mois →	Juin	Juillet	Août	Sept.
<b>Activités</b>				
1.1 - Effectuer des requêtes d'informations sur les activités de contrôle et du contentieux				
1.2 - Analyser les procédures de contrôle des activités forestières				
1.2.1 - Tenir des séances de brainstorming sur les procédures de contrôle				
1.2.2 - Rédiger une fiche d'analyse				
2.1 - Réaliser des missions d'observation				
2.1.1 - Tenir des réunions de planification et de préparation avec la brigade nationale				
2.1.2 - Faire une provision de cas à observer				
2.1.3 - Planifier les missions à l'interne				
2.1.4 - Exécuter les missions				
2.1.5 - Ecrire et transmettre le rapport de mission				
2.1.6 - Participer au Comité de lecture				
2.2 - Analyser les tendances des infractions forestières observées				
2.2.1 - Tenir des séances de brainstorming sur les tendances observées				
2.2.2 - Rédiger une fiche d'analyse sur chacune des tendances retenues				
3.1 Observer le suivi du contentieux effectué par le MINFOF				
3.1.1 - Etudier les informations reçues				
3.1.2 - Echanger sur les mesures prises ou à prendre pour chaque cas de contentieux				
3.1.3 - Appuyer les services concernés dans l'audition des contrevenants				
3.2 Observer le suivi du contentieux effectué par le PSRF				
3.2.1 - Apprécier la communication entre le MINFOF et le PSRF				
3.2.2 - Suivre l'effectivité du paiement des amendes et dommages et intérêts				
3.2.3 - Rencontrer les responsables du PSRF mensuellement				
3.3 Analyser les tendances du contentieux				
3.3.1 - Evaluer l'application des textes forestiers				
3.3.2 - Tenir des séances de brainstorming sur les tendances observées				
3.3.3 - Rédiger une fiche d'analyse sur chaque thème analysé				
4.1 - Effectuer des requêtes de réunions pour l'agrément du processus de publication des rapports de mission de terrain, du format des rapports trimestriels et du format des rapports annuels				
4.2 - Faciliter la consultation des informations sur le site internet				
4.2.1 - Concevoir un site				
4.2.2 - Informer les acteurs concernés				
4.2.3 - Recueillir les commentaires des intéressés				